

Arrêté 2019 – 01

Relatif à la composition du comité technique de l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence

Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques,

- Vu le Code de l'Éducation ;
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;
- Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;
- Vu l'arrêté du 19 avril 2018 portant création du comité technique de l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence ;
- Vu le procès-verbal des élections au comité technique de l'IEP en date du 6 décembre 2018 ;

ARRETE

Article 1 : Composition du comité technique

Pour les représentants de l'administration :

- Le directeur de l'IEP, président
- Le secrétaire général,
- La responsable des ressources humaines,

Pour les représentants du personnel :

Syndicat	Titulaires	Suppléants
SNPTES	M. Ali Boubertekh	Mme Stéphanie Ferrey
SNPTES	Mme Olivia Gentil	Mme Dominique Léger
SNPTES	M. Lionel Lefèvre	M. Arnaud Wisdorff
SNPTES	Mme Sophie Jardinot	Mme Rachel Joubert

Article 2 : Exécution

Le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 8 février 2019

Rostane MEHDI,
Professeur des Universités,
Directeur.

TRANSMIS AU RECTEUR LE : 11.2.2019
DATE D'AFFICHAGE :
19.02.2019